

Paris, le 1^{er} mars 2017

Recyclage des déchets du second œuvre Lancement de DEMOCLES II : la maîtrise d'ouvrage au cœur du projet

Suite au succès de DEMOCLES et à l'intérêt qu'il a suscité auprès de la maîtrise d'ouvrage, une nouvelle étape s'ouvre avec DEMOCLES II. Durant 2 ans, les partenaires du projet s'emploieront à apporter des solutions concrètes pour faire évoluer les pratiques de gestion des déchets du second œuvre sur les chantiers de démolition/réhabilitation. L'implication de la maîtrise d'ouvrage est croissante : de nouveaux partenaires se sont engagés dans la démarche, soucieux d'améliorer les pratiques sur leurs chantiers et ceci à coût maîtrisé. Ils sont convaincus que DEMOCLES leur apportera des solutions pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique qui fixe à 70% le taux de valorisation des déchets de chantier à horizon 2020.

DEMOCLES II : le projet prend de l'ampleur et la maîtrise d'ouvrage se mobilise

Avec DEMOCLES, Récylum a relevé le défi de fédérer l'ensemble des acteurs concernés par le recyclage des déchets du second œuvre, de la maîtrise d'ouvrage jusqu'aux filières de valorisation, en passant par les maîtres d'œuvre, les entreprises de travaux et les gestionnaires de déchets. La première phase de travail avait pour objet de réunir l'ensemble des parties prenantes, de dresser un état des lieux des pratiques et de formuler des recommandations.

Le succès de DEMOCLES se traduit par une **demande plus pressante de la maîtrise d'ouvrage pour être accompagnée** dans l'amélioration de la gestion des déchets de ses chantiers. Conscients de l'intérêt d'apporter une réponse à cette demande, en cohérence avec la conclusion de DEMOCLES I concernant le rôle clé du donneur d'ordre, **le comité de pilotage de DEMOCLES a lancé DEMOCLES II**. L'ADEME, l'AIMCC, l'AMF, le CNLRQ, la FIEEC, le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Récylum, le SNED, le SR BTP, l'UNTEC : tous les membres du comité de pilotage ont renouvelé leur engagement dans le projet et ont été rejoint par **un nouveau membre, acteur majeur du bâtiment : la Fédération Française du Bâtiment (FFB)**.

Ils sont engagés dans DEMOCLES II

Maîtrise d'ouvrage privée : Bouygues Immobilier, FONCIA IPM, les Galeries Lafayette, Monoprix, Nexity, la SNCF et Unibail-Rodamco.

Maîtrise d'ouvrage publique : le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Grand EPF Ile-de-France, Paris Habitat, Plaine commune, la Société du Grand Paris, Seine-Saint-Denis Habitat, la Ville de Lyon et la Ville de Paris.

La Ville de Paris rejoint DEMOCLES

« La Mairie de Paris a engagé une formidable dynamique autour de l'économie circulaire, en faisant émerger des solutions innovantes dans le mode de gestion des « déchets », en ayant la volonté de les transformer en ressources. Un Plan d'actions de l'économie circulaire de la Ville sera voté au Conseil de Paris du 27 au 29 mars 2017. La stratégie proposée pour décliner ce plan dans le domaine du bâtiment et des chantiers comprenant de la déconstruction est la suivante :

- Privilégier le réemploi sur site ou hors site (autres opérations de bâtiment en cours à la Ville de Paris), grâce à la plateforme informatique du réemploi en cours de développement, et à la création d'un atelier/magasin du réemploi interne à la Ville.
- Don ou vente de matériels sur des plateformes de vente en ligne dédiées - dons associations caritatives.
- Recyclage des matériaux de gros œuvre et de second œuvre non réemployés ou revendus.

Pour cette dernière action, le projet collaboratif DEMOCLES, qui vise à développer le tri et le recyclage des déchets du second œuvre, est un partenaire idéal : il permettra de tester les hypothèses de travail de DEMOCLES I sur des opérations pilotes de la Ville de Paris. » Antoinette Guhl, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'Innovation sociale et de l'Économie Circulaire et Jean-Louis Missika, Adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité.



Le challenge de DEMOCLES II ? Passer de l'intention à l'action !

1. Donner les moyens à la maîtrise d'ouvrage de mettre en œuvre les recommandations de DEMOCLES I

Les conclusions de DEMOCLES I ont souligné l'importance de la maîtrise d'ouvrage pour faire évoluer les pratiques. C'est le premier maillon d'une chaîne de responsabilités avec de nombreux acteurs. La maîtrise d'ouvrage doit exprimer ses attentes en matière de prévention, gestion et traçabilité des déchets. Elle doit offrir aux entreprises d'exécution les conditions nécessaires, en termes de temps et d'organisation, pour permettre la dépose sélective et la collecte séparée des éléments de second œuvre. Elle doit également contrôler les performances de valorisation en fin de chantier.

Mais pour pouvoir jouer pleinement son rôle, la maîtrise d'ouvrage a besoin de bien comprendre les enjeux de sa responsabilité et **disposer d'outils lui permettant de formuler ses exigences et d'en suivre l'exécution**. DEMOCLES II sera donc l'occasion de continuer à sensibiliser la maîtrise d'ouvrage à ses responsabilités et surtout à son rôle clé pour changer les pratiques. Il s'agira ensuite d'élaborer **une boîte à outils (clauses types, documents harmonisés de suivi des déchets...)** destinée à être testée sur une dizaine de chantiers que la maîtrise d'ouvrage partenaire de DEMOCLES mettra à disposition du projet.

Unibail-Rodamco rejoint DEMOCLES

« L'implication d'Unibail-Rodamco dans DEMOCLES s'inscrit dans le cadre de « Better Places 2030 » l'ambitieux plan de croissance durable dans lequel Christophe Cuvillier, Président du Directoire d'Unibail-Rodamco, a engagé son Groupe sur le long terme. Better Places 2030 répond aux grands défis du secteur de l'immobilier commercial pour les 15 prochaines années et concerne l'ensemble de la chaîne de valeur et des activités du Groupe : de la conception et la construction de ses nouveaux projets de développement aux travaux de rénovation ou d'extension de ses actifs existants, l'exploitation au quotidien de ses ensembles immobiliers.

En cohérence avec Better Places 2030, le Groupe ambitionne d'améliorer sa politique en matière de gestion et valorisation des déchets de déconstruction (démarche d'économie circulaire) notamment s'agissant des opérations de restructuration des espaces loués sur son patrimoine existant. Pour cette raison le Groupe Unibail-Rodamco a souhaité s'engager au sein de DEMOCLES afin de pouvoir déployer les meilleures pratiques (contractuelles et opérationnelles) qui permettront localement, de valoriser les déchets issus des opérations de déconstruction sur son patrimoine détenu et géré. »

En savoir plus sur Better Places 2030 : www.unibail-rodamco.fr

2. Donner les moyens aux entreprises de travaux de répondre aux exigences de la maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage n'est ni le seul acteur clé pour changer le paradigme en matière de gestion des déchets de second œuvre sur les chantiers ni le seul à avoir besoin d'outils. La maîtrise d'œuvre et les entreprises de travaux qui vont répondre à une maîtrise d'ouvrage de plus en plus exigeante ont tout autant besoin d'informations concernant les solutions dont ils disposent.

C'est pour ça que **DEMOCLES II a pour objectif de rendre accessibles les informations concernant les filières de valorisation des déchets**. Deux outils vont être développés :

- **une cartographie des filières de valorisation des déchets du second œuvre opérationnelles** : cette information qui s'adresse aussi bien à la maîtrise d'ouvrage qu'à la maîtrise d'œuvre et entreprises de travaux a pour but de localiser les filières de valorisation de déchets du second œuvre sur le territoire.
- **une mise à jour de la base de données on-line de la FFB** (<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>), outil incontournable des entreprises de travaux qui cherchent à évacuer leurs déchets. Objectif : apporter une information supplémentaire qui permette de trouver les gestionnaires de déchets à même de garantir la valorisation/recyclage des déchets du second œuvre d'un chantier.



Paris, le 1^{er} mars 2017

DEMOCLES

Lancé fin 2014 à l'initiative de Réylum et mené par un réseau d'une quarantaine d'organismes, entreprises et administrations, DEMOCLES est un projet inédit visant à améliorer le recyclage des déchets du second œuvre issus des chantiers de démolition/réhabilitation. Durant 18 mois, des données ont été collectées sur 19 chantiers et analysées par des groupes de travail composés de maîtres d'ouvrage, de gestionnaires de déchets, de maîtres d'œuvre et d'entreprises de travaux.



Plus d'informations sur les conclusions de DEMOCLES I sur www.reylum.com/democles

Contacts presse :

Réylum - Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@reylum.com

Thomas Marko & Associés : Séphanie Beauhaire • Tél. : 01 53 20 38 71 • stephanie.b@tmarkoagency.com

